

500 - Education

**Proposition de poursuite de la dynamique de l'acte 1 du
"plan de transformation des collèges publics de
l'Eurométropole" : une nouvelle ambition pour les
collèges de l'Eurométropole de STRASBOURG (Acte 2)**

CD/2020/032

Service chef de file :

J3-Collèges

Service associé :

J3 - Collèges

Résumé :

Confronté à une poussée démographique sans précédent liée à la forte attractivité du territoire et au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) de l'Eurométropole de Strasbourg (EMS) adopté en décembre 2016 qui prévoit 45 000 logements nouveaux pour l'horizon 2030, le Département a accueilli jusqu'à 3 000 collégiens supplémentaires entre 2013 et 2019. L'évolution démographique amène à des déséquilibres territoriaux au sein de l'Eurométropole qui accentuent les difficultés éducatives et le risque de décohésion sociale sur un territoire marqué par de fortes inégalités sociales.

Les enjeux sociétaux sous-jacents, à savoir la possibilité donnée pour chaque enfant d'accéder, quelles que soient ses origines, aux mêmes conditions de scolarisation, accompagner l'intégration sociale et culturelle de différents groupes sociaux, accorder l'excellence scolaire à tous, apporter une offre éducative de qualité à tous les établissements ont amené le Département du Bas-Rhin à proposer un plan d'envergure. Véritable « plan de transformation des collèges publics de l'Eurométropole », ce plan essentiel se compose de 2 actes :

Un premier acte adopté lors de la réunion plénière du 13 décembre 2018 avec des premières mesures fortes d'ici 2025 :

- la reconstruction d'un collège (600 places) dans le quartier du Neuhof-Meinau ;
- la reconstruction d'un collège (400 places) avec extension de 200 places (et possibilité d'extension supplémentaire de 200 places) avec demi-pension à Eckbolsheim ;
- la construction neuve d'un collège à l'est de Strasbourg, au port du Rhin (400 places).

Soit une première étape de 600 nouvelles places créées sur 3 sites, véritables « points cardinaux » de l'Eurométropole.

Signe qu'un collège peut être la clé de voûte de la rénovation d'un quartier : le futur collège Neuhof-Meinau est le premier collège de France à bénéficier de crédits de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU).

Au-delà d'un premier point d'étape de l'acte 1, le présent rapport vise à rendre compte de la projection des effectifs collégiens et proposer des mesures complémentaires pour agir sur ce territoire aux nombreux enjeux (capacitaire, sociaux...) : c'est le deuxième acte, qui démontre le volontarisme de l'exécutif départemental en faveur de l'épanouissement éducatif et de l'équité territoriale.

La somme de ces deux actes constituera un véritable outil d'aide à la décision politique pour les 10 ans à venir.

A) Une transformation qualitative des collèges publics par un acte 1, ayant permis l'adoption de premières mesures fortes

Lors de la réunion plénière du 13 décembre 2018, l'assemblée délibérante adoptait un premier rapport ou « premier acte » d'une stratégie globale sur l'Eurométropole.

Les données essentielles :

- Sur l'ensemble du Bas-Rhin : 46 500 collégiens à la rentrée 2019 pour 52 860 places sur l'ensemble de ses 90 collèges publics du Département ;
- Avec une disparité entre territoires puisque la progression des effectifs est plus forte sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg que sur l'ensemble du département : + 1.675 collégiens sur le territoire de l'EMS en 3 ans (de 2015 à 2018) ;
- Le résultat d'une dynamique des projets urbains particulièrement marquée sur le territoire de l'EMS qui bouscule les capacités d'accueil des collèges. En effet, le PLUI adopté en décembre 2016 par l'EMS prévoit à l'horizon 2030 la création de plus de 45 000 logements pour accueillir 50 000 nouveaux habitants et 27 000 emplois. A titre d'exemple pour l'Est de Strasbourg, un important programme d'urbanisation va voir le jour sur le secteur des Deux Rives entre le quartier de Neudorf et les rives du Rhin. 4 700 logements sont prévus. Sur le seul secteur du collège Vauban, ce sont 300 à 440 logements qui seront construits chaque année, de 2021 à 2030
- L'Eurométropole se distingue par ailleurs par des disparités entre les collèges publics :
 - Avec 35 collèges publics et 8 privés ;
 - 1 collège sur 3 est aujourd'hui un collège REP/REP+ ;
 - L'écart de réussite au brevet entre collèges du territoire est important (de 51% à 100% de réussite).

Ce travail a, dès le départ, été mené collégalement avec l'instauration d'un Comité de Pilotage (COPIL) placé sous la présidence du Président du Conseil Départemental et de la Rectrice, avec les élus et services de la ville de Strasbourg, de l'EMS et la Préfecture au titre de la politique de la ville. Il a permis d'initier une démarche collective pour préparer l'avenir.

Le Département s'est engagé en faveur de la construction ou restructuration complète, de trois collèges aux trois points « cardinaux » du territoire et la création de 600 places nouvelles.

Synthèse de l'acte 1 :

Collège d'Eckbolsheim	<ul style="list-style-type: none">• Un nouveau collège pour 600 élèves (avec réserve foncière de 200)• La création d'une demi-pension de production• Une mise en service prévue en janvier 2025• Un projet éducatif sur le développement durable
Collège quartier Coop - 2 rives,	<ul style="list-style-type: none">• Un nouveau collège pour 400 élèves• Une mise en service prévue en septembre 2026• Un projet éducatif sur l'économie créative et un pôle d'excellence sur l'apprentissage de la langue
Collège Salignac dit « collège du Neuhof »	<ul style="list-style-type: none">• Un nouveau collège pour 600 élèves• Une mise en service prévue en septembre 2024• Un projet éducatif sur les sciences• Un soutien ANRU à hauteur de 10% du montant total de l'opération• Un label d'excellence : la Cité Educative bas-

B. Un travail complémentaire pour préciser les besoins et disposer d'une vision à long terme par quartier

Un travail d'études et d'analyse a été organisé pour mesurer finement, quartier par quartier, l'évolution du nombre de collégiens et leur répartition attendue sur le territoire eurométropolitain jusqu'à 2024, puis 2030. Sont ainsi analysés :

- Les effectifs actuels des élèves de premier et de second degré géolocalisés (source Académie) ;
- Des indices nationaux, issus du recensement de la population, tels que : le taux de fécondité, le taux de mortalité, les flux migratoires (source INSEE) ;
- Mais aussi des indicateurs « éducatifs » tels que les taux de scolarisation et d'apprentissage, les flux domicile-lieu d'étude et des répartitions par filières issus des taux réels observés dans les bases apprentis et élèves de l'Éducation nationale (source Académie) ;
- Les impacts du PLUI de l'Eurométropole.

Une double étude externalisée a été conduite avec l'appui des deux agences alsaciennes d'aménagement et d'urbanisme - l'ADAUHR et de l'ADEUS - sur la base de ces indicateurs pour lesquelles les deux agences ont mobilisé des méthodes différentes :

- Pour l'ADAUHR, la projection des effectifs déjà présents dans les écoles du 1^{er} degré. Les projections sont réalisées jusqu'en 2024 ;
- Pour l'ADEUS, les évolutions de population selon l'INSEE, l'urbanisation et l'impact cumulé de ces deux critères sur le nombre des collégiens jusqu'en 2030.

On obtient ainsi les résultats suivants :

- Jusqu'à 2024, la dynamique démographique se poursuit : le taux d'occupation moyen des 35 collèges publics de l'Eurométropole serait de 101% ;
- 2024 va être le pic de fréquentation des élèves avec 21 477 collégiens attendus, soit + 2 335 collégiens de plus qu'à la rentrée 2019 ;
- La situation va se détendre ensuite pour atteindre entre 1 000 et 1 690 collégiens de plus qu'à la rentrée 2019 en 2030, soit un taux d'occupation moyen de 92 % ;
- Pour autant, l'Eurométropole n'est pas impactée de manière homogène ;
- Sont particulièrement impactés les secteurs Ouest et Nord de première ou deuxième couronne ;

Synthèse des évolutions estimées, secteur par secteur :

	Nombre d'élèves à la rentrée 2020	Nombre d'élèves attendus sur le secteur d'ici 2024	Variation
Collèges du secteur NORD	5 396	6 961	+ 1565
Collèges du secteur OUEST	4 262	5 077	+ 745
Collèges du secteur EST	5 017	4 829 (et 5 290 en 2030)	- 188 (+273)
Collèges du secteur SUD	4 235	4 799	+564

Ces données permettent d'affirmer qu'une simple péréquation par mesure de carte

scolaire ne sera toutefois pas suffisante pour résoudre la situation.

Compte tenu des résultats de ces études, et de travaux politiques et techniques approfondis, le besoin de deux collèges supplémentaires est caractérisé. Il est proposé d'engager les travaux d'études afférents.

C. L'acte 2 pour répondre aux enjeux de capacité et d'équilibre du territoire métropolitain sur le long terme

Pour répondre aux besoins de places, plusieurs leviers ont été envisagés, en concertation avec les chefs d'établissement :

- **Une recherche d'optimisation du bâti existant et la redéfinition à titre « transitoire » de la capacité des collèges publics de l'Eurométropole**

L'ensemble des chefs d'établissement a été rencontré dès février dernier, en présence des services académiques (DASEN) pour définir collectivement une nouvelle capacité d'accueil de leur établissement : accueil à la division dit « de confort », accueil à la division en « recherche optimisée ».

Ainsi, le territoire de l'EMS dispose actuellement d'une capacité d'accueil des collèges publics de 725 classes, soit (selon s'il s'agit d'une zone REP ou non), une capacité d'accueil de 20 166 places (19 149 élèves actuellement accueillis).

Suite au travail mené avec les chefs d'établissement, le territoire de l'EMS pourrait voir sa capacité d'accueil s'établir, de manière transitoire, à 21 570 places dans les collèges publics soit un gain de 1 404 places.

	Nombre d'élèves à la rentrée 2020	Nombre d'élèves attendus sur le secteur d'ici 2024	Capacité accueil après acte 1 et optimisation	Propositions
Collèges du secteur NORD	5 396	6 961	6 100	Nouveau collège 600 places
Collèges du secteur OUEST	4 262	5 077	4 764	Nouveau collège 400 places
Collèges du secteur EST	5 017	4 829 (et 5 478 en 2030)	5 400	-
Collèges du secteur SUD	4 235	4 799	4 756	-

- **Des extensions possibles, pour accompagner l'accueil de la pointe attendue du nombre de collégiens sur les secteurs les plus touchés**

Un travail d'analyse et de proposition a été mené avec l'ATIP pour définir les surfaces théoriques constructibles, confrontées aux aménagements des espaces actuels (cour, nombre d'étage, ...).

Cette démarche a permis d'évaluer les capacités ou non d'extension des collèges en zone tendue et donc le nombre d'élèves susceptibles d'être accueillis.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide :

- de poursuivre la dynamique de l'acte 1 du « plan de transformation des collèges publics de l'Eurométropole » adopté par délibération n°CD/2018/089 du Conseil Départemental du Bas-Rhin du 13 décembre 2018 et d'engager l'acte 2 avec le lancement des études pour la création de deux nouveaux collèges (un au nord, un à l'ouest) porteurs de voies d'excellence originales propres à chacun, apportées d'une part par une organisation spatiale nouvelle qui permet l'innovation éducative, des secteurs de recrutement élargis et donc plus mixtes, des services de restauration et équipements sportifs et culturels ouverts aux acteurs du territoire ;

Ce travail de transformation nécessitera une révision de la carte scolaire à grande échelle au sein de l'Eurométropole.

- d'autoriser le Président à lancer les études foncières, de faisabilité juridiques et techniques ainsi que les programmations immobilières afférentes pour 800 000 €, soit 400 000 € par collège.

Strasbourg, le 02/10/20
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY